	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-174

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2023-174

Subventions 2023 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la Métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés.

Ce soutien est formalisé par le soutien à 47 manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement 2021-2023 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021.

Par délibération 2023/82 en date du 27 janvier 2023, Bordeaux Métropole a attribué au titre des contrats de co-développement 357 500 € à 9 manifestations.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 5 de ces manifestations, pour un montant global de 286 000 €.

A noter que Bordeaux Métropole attribue en parallèle, par voie d'arrêté, 4 subventions d'aide à l'organisation de manifestations, pour un montant global de 65 000€.

Au regard des effets que pourraient avoir les arrêtés d'interdiction de rassemblement et de manifestations pour raisons climatiques ou en cas de force majeure, Bordeaux Métropole garantira un soutien minimal aux organismes privés et collectivités du territoire en cas d'annulation contrainte de leur événement.

Le budget de la présente délibération est constitué des actions définies dans le tableau suivant :

ACTION et organisateur	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION BM	BUDGET GLOBAL
RELÂCHE Association ADMAA	RELÂCHE Fin mai - fin septembre 2023 – 13e édition	35 000	432 980

<p>Allez les filles</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action C050630072</p> <p>Demande n°2023-00364</p>	<p>L'Association ADMAA (Association Des Musiques Alternatives en Aquitaine) plus connue sous le nom d'Allez Les Filles, fait partie du paysage culturel bordelais et métropolitain depuis 25 ans. Au fil des années, son activité initiale d'organisation de concerts s'est enrichie de nouvelles formes artistiques, s'adaptant aux attentes des publics et aux transformations sociétales.</p> <p>Le festival Relâche propose ainsi une quarantaine de concerts, bals et animations musicales estivales dans l'espace public bordelais. Majoritairement gratuits, les enjeux de ces événements sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire découvrir des artistes et des esthétiques musicales actuelles rock, soul, blues, reggae... - soutenir des groupes émergents, - insérer socialement et professionnellement les équipes et artistes, - sensibiliser les publics aux musiques actuelles. <p>Près de 40 000 personnes ont profité de Relâche en 2022. La 13e édition s'étendra de mai à septembre 2023.</p> <p>Plan de financement</p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014.</p> <p>Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué depuis 2019, soit 35 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 432 980 €.</p>		
<p>ODP Association Festival ODP</p> <p>Codev ville de Talence Fiche action C055220009</p> <p>Demande n°2023-00393</p>	<p>ODP Du 8 au 11 juin 2023 – 8e édition</p> <p>Créé en 2016, le ODP est un festival de musiques actuelles organisé chaque année dans le parc Peixoto à Talence par l'Union départementale des sapeurs-pompiers, au profit des Orphelins des Sapeurs-Pompiers de France. Événement majeur de la ville de Talence et de la Métropole, il fédère plus de 900 bénévoles issus en grande majorité des Sapeurs-Pompiers.</p> <p>Initialement mis en œuvre au printemps, les éditions 2021 et 2022 avaient été déplacées en septembre afin d'anticiper les risques d'annulation liés à la crise sanitaire.</p> <p>En 2023, la 8e édition revient au printemps, du 08 au 11 juin, la coupe du monde de rugby occupant la période de rentrée.</p> <p>Elaborée en partenariat avec Olympia Productions, la programmation d'ODP est un équilibre entre programmation populaire et de qualité. Payant les 3 premiers soirs, la quatrième soirée de dimanche conçue en partenariat avec RTL2 est gratuite et ouverte à tous.</p> <p>Outre sa programmation musicale, ODP est</p>	<p>40 000</p>	<p>874 230</p>

	<p>l'occasion de mettre en avant l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers de France et de collecter des fonds. Il permet aussi la promotion du volontariat chez les sapeurs-pompiers et l'enseignement aux publics des gestes de premiers secours, une cause qui a un écho d'autant plus retentissant avec l'été incendiaire 2022.</p> <p>Après avoir accueilli 24 000 spectateurs en 2021, 30 000 spectateurs sont venus sur le festival en 2022, avec une soirée de samedi affichant « Complet ».</p> <p>Les premiers artistes 2023 sont Mika, Trois cafés gourmands, Julien Granel, Juliette Armanet, Gregory Porter, Malo', Texas, Izia et Pierre de Maere. D'autres compléteront prochainement cette affiche.</p> <p>Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de 40 000 € depuis 2018. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique de 40 000€ € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 874 230 €.</p>		
<p>FESTIVAL DES HAUTS DE GARONNE Musiques de nuit diffusion</p> <p>Codev ville de Bassens Fiche action C050320012</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action C051190101</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action C051670083</p> <p>Codev ville de Lormont Fiche action C052490087</p> <p>Demande n°2023-00226</p>	<p>FESTIVAL DES HAUTS DE GARONNE Les 30 juin, 1er, 6 et 7 juillet 2023 – 31e édition</p> <p>Développé rive droite sur les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, le festival des Hauts de Garonne valorise depuis 30 ans les espaces du parc des coteaux à travers une série de concerts gratuits. La programmation accorde une place prépondérante aux musiques du monde dans toute leur diversité permettant de (re)découvrir les artistes, rythmes et instruments internationaux.</p> <p>La 31ème édition du festival se déroulera entre le 30 juin et le 7 juillet 2023 avec un concert dans un parc de chacune des quatre communes : le 30.06 au parc du Castel à Floirac, le 01.07 au parc du Bois Fleuri à Lormont, le 06.07 au parc de Beauval à Bassens et le 07.07 au parc Palmer à Cenon.</p> <p>S'il est encore trop tôt pour connaître la programmation 2023, plus de 4000 personnes sont attendues pour cette 31ème édition, avec, selon les sites et les concerts, entre 600 et 2000 personnes attendues.</p> <p>La diversité de la programmation et l'accès gratuit aux concerts sont des atouts du festival.</p> <p>Un village associatif accompagne chaque soirée. Elément central de la démarche participative du festival, il associe une quinzaine d'associations socioculturelles aquitaines (restauration du monde, informations solidaires, commerce équitable et actions écocitoyennes).</p> <p>Des réflexes écocitoyens sont déployés par la manifestation depuis plusieurs éditions : gobelets consignés, cendriers portatifs, vaisselles</p>	<p>25 000</p>	<p>182 300</p>

	<p>compostées, toilettes sèches et prévention et tri des déchets avec AREMACS notamment.</p> <p>Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué depuis 2018, soit 25 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 182 300 €.</p>		
<p>FIFIB Association Semer le doute</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action C050630071</p> <p>Demande n°2023-00324</p>	<p>FIFIB - Festival International du Film Indépendant de Bordeaux Octobre 2023 – 12e édition</p> <p>Le FIFIB - Festival International du Film Indépendant de Bordeaux est un rendez-vous immanquable pour les cinéphiles friands de films indépendants. Décalé, étrange, drôle, romantique ou engagé, la programmation poursuit chaque année son objectif de promotion de l'indépendance d'esprit, et de la liberté de création et d'innovation. De la romance au thriller, de la comédie au drame, le FIFIB explore le cinéma indépendant à travers une programmation éclectique et internationale qui réunit près de 30 000 spectateurs à chaque édition. Pendant une semaine, des réalisateurs du monde entier sont en lice pour remporter l'un des prix décernés par le jury dont le Grand Prix, les Prix du Long Métrage, le Prix du Court Métrage et le Prix Contrebande. En plus des projections, le FIFIB organise des rencontres, des master-classes et des soirées festives.</p> <p>Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui attribué depuis 2018 soit 26 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 430 000 €.</p>	26 000	430 000
<p>FAB Association Festival des arts de Bordeaux</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action C050630033</p> <p>Codev ville de Saint-Médard-en-Jalles Fiche action C054490061</p> <p>Demande n°2023-00361</p>	<p>FAB - Festival international des Arts de Bordeaux Métropole Du 1er au 15 octobre 2023 – 8e édition</p> <p>Du 1er au 15 octobre 2023, le FAB - Festival international des Arts de Bordeaux métropole fera vibrer le territoire métropolitain de sa programmation innovante et ambitieuse dédiée aux créations de spectacles vivants régionales et internationales.</p> <p>Festival pluridisciplinaire coconstruit avec les acteurs culturels et institutionnels du territoire, le FAB allie temps forts dans l'espace public et performances en salle. Il accueille chaque année une trentaine de compagnies internationales,</p>	160 000	987 500

	<p>nationales et régionales dont les créations permettent 150 rencontres artistiques.</p> <p>L'édition 2022 a réuni 100 000 spectateurs en très grande majorité hors les murs, un pari réussi pour le festival qui souhaite aller davantage à la rencontre du public. L'espace public, présent dès les premières années du festival (Dominoes en 2016, Carabosse en 2017, le QG sur les quais Saint Michel en 2018 et 2019) sera ainsi renforcé en 2023 et offrira de nouvelles explorations. Le travail initié sur le fleuve Garonne, ses affluents, les plans d'eau, les zones humides... devient un axe fort de la manifestation dont la ligne éditoriale s'articulera autour de propositions artistiques le long du fleuve Garonne, sur les deux rives du Sud au Nord de la ville, et des traversées d'Est en Ouest pour les sources et ses affluents.</p> <p>Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2016. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique aux précédents, soit 160 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 987 500€</p>		
--	---	--	--

<p>Nombre d'actions</p> <p>5</p>	<p>Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :</p> <p>286 000 €</p>
---	--

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021/277 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de l'agglomération,

VU la délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021 relative aux contrats de co-développements 2021-2023,

VU les dossiers déposés par les opérateurs,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les manifestations précitées relèvent des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1: d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées.

Article 3: d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, articles 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame FERREIRA

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Brigitte BLOCH</p>
---	---